

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_278

OBJET :

FINANCES

OCTOI D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION DE
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
DE RIORGES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 14 septembre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2023.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, *adjoint*, Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Michel CELLIER, Valérie MACHON et Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Pascaline PATIN Michel CELLIER Valérie MACHON Gaëtan REDEUILH	Jean-Luc CHERVIN Chantal LACOUR Pierre BARNET Brigitte MACAUDIERE Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION
DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE RIORGES**

Richard Moussé, conseiller municipal expose à l'assemblée :

Depuis sa création en 1972, l'Association de Gymnastique Volontaire de Riorges (AGV) propose à ses adhérents des activités physiques et sportives adaptées au niveau de chacun et promeut une pratique sportive facteur de bien-être et de bonne santé à tout âge. Cet engagement en faveur de la valorisation du sport comme enjeu de santé publique a été récompensé en 2022 par l'octroi du label "sport-santé".

Dans le prolongement de cette dynamique, l'AGV organise pour la première fois un rassemblement de marche nordique ouvert aussi bien aux pratiquants réguliers de cette discipline qu'aux personnes désireuses de la découvrir.

Cette manifestation se déroulera le samedi 30 septembre 2023, avec trois boucles de 4, 6 et 13 km au départ du parc Beaulieu.

Afin d'organiser cet événement, dont le budget prévisionnel est estimé à 4 284 €, l'association a sollicité le soutien de la commune par l'octroi d'une subvention.

Considérant l'intérêt que représente la démarche de l'AGV dans le cadre de la promotion du sport-santé que la commune entend défendre, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € pour ce rassemblement de marche nordique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1°) approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € au bénéfice de l'AGV pour l'organisation d'un rassemblement de marche nordique le 30 septembre 2023.

2°) dit que ce montant sera prélevé sur les crédits ouverts au budget de la commune sur la nature 65748.

Riorges, le 22 septembre 2023

Le secrétaire de séance,
Cédric SCHÜNEMANN

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN